



Edito

Si la grande majorité des associations vit grâce aux bénévoles, c'est parce que ceux-ci mettent leurs compétences et leur savoir-faire au service de l'objet et des membres des associations. C'est ainsi qu'a démarré la grande chaîne de formation des bénévoles par les bénévoles, de formation de ceux qui deviendront des formateurs, le concept d'éducation populaire.

L'Etat encourage, avec le Conseil de Développement de la Vie Associative, les associations à investir dans ce processus de formation des bénévoles, formation qui leur permet de se professionnaliser, tant par l'apprentissage de techniques que du comportement.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE 2011

Le Conseil de Développement de la Vie Associative Haut-Normand a pour objet de contribuer au développement de la vie associative en apportant principalement un soutien financier sous forme de subvention aux associations qui initient et présentent des actions de formations au profit de bénévoles élus ou responsables d'activités. Le C.D.V.A Haut-Normand peut également apporter un soutien financier à la création de nouvelles activités par des associations existantes. Il peut aussi favoriser l'émergence de nouveaux projets associatifs. Cependant, le soutien aux actions de formation de bénévoles sera prioritaire.

Le C.D.V.A permet de soutenir prioritairement des actions de formation de bénévoles.

Sont concernées toutes les associations, à l'exception des associations sportives.

Campagne C.D.V.A 2011

Nouveautés 2011

Les demandes de financement favorisant l'innovation sociale (anciennement expérimentation) sont étudiées par le ministère.

Les associations peuvent demander un soutien financier pour la création de nouvelles activités ou de nouveaux projets associatifs.

Les subventions pour la formation des bénévoles restent prioritaires.

Le formulaire CERFA peut être rempli directement en ligne.

Modalités

Les demandes de subventions doivent être adressées à la D.R.J.S.C.S.

Date limite de réception des dossiers : **15 avril 2011**.

Renseignements complémentaires : www.haute-normandie.drjscs.gouv.fr

Délégué Départemental à la Vie Associative

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
Cité Administrative bd Georges Chauvin • 27023 EVREUX Cedex
Tél. 02 32 24 86 01 • Fax 02 32 24 86 02
ddcs@eure.gouv.fr • <http://www.eure.pref.gouv.fr>